

**TABLEAU DES SANCTIONS POUVANT ETRE APPLIQUEES
SUR LES CIRCUITS SCOLAIRES**

Problèmes rencontrés	Sanction(s) encourue(s)	Autorité habilitée à constater	Autorité habilitée à prendre une sanction
Chahut ou bousculade à la montée, à la descente ou dans le véhicule Récidive	Lettre d'avertissement aux parents Exclusion de 3 jours des transports scolaires	Conducteur Ou accompagnateur ou représentant ville	Maire Maire
Insultes envers un conducteur, un contrôleur, un accompagnateur Récidive	Lettre d'avertissement aux parents Exclusion de 7 jours des transports scolaires	Conducteur Ou accompagnateur ou représentant ville	Maire Maire
Consommation ou incitation à la consommation d'alcool ou de tabac dans l'autocar Récidive	Exclusion de 3 jours des transports scolaires Exclusion définitive des transports pour l'année scolaire	Conducteur Ou accompagnateur ou représentant ville	Maire Maire
Menaces physiques ou verbales envers un conducteur, un contrôleur, un accompagnateur ou un élève Récidive Cet acte constitue une infraction au Code Pénal	Exclusion de 7 jours des transports scolaires Exclusion définitive des transports pour l'année scolaire Risque de poursuites judiciaires	Conducteur Ou accompagnateur ou représentant ville	Maire Maire
Vol dans un autocar Récidive Cet acte constitue une infraction au Code Pénal	Exclusion de 7 jours des transports scolaires Exclusion définitive des transports pour l'année scolaire Risque de poursuites judiciaires	Conducteur Ou accompagnateur ou représentant ville	Maire Maire
Agression envers un conducteur, un contrôleur, un accompagnateur ou un élève Récidive Cet acte constitue une infraction au Code Pénal	Exclusion de 7 jours des transports scolaires Exclusion définitive des transports pour l'année scolaire Risque de poursuites judiciaires	Conducteur Ou accompagnateur ou représentant ville	Maire Maire
Dégradation dans l'autocar ou à l'arrêt (poteau d'arrêt, abri bus...) Récidive Cet acte constitue une infraction au Code Pénal	Exclusion de 7 jours des transports scolaires Exclusion définitive des transports pour l'année scolaire Risque de poursuites judiciaires	Conducteur Ou accompagnateur ou représentant ville	Maire Maire
Comportement mettant gravement en péril la sécurité des autres usagers ou du conducteur	Exclusion immédiate de l'élève déposé à la gendarmerie la plus proche (1) Exclusion définitive des transports pour l'année	Conducteur Ou accompagnateur ou représentant ville	Maire

(1) Dans ce cas de figure le conducteur est habilité à prendre la sanction définitive aux lieux et place du Maire.